



Démantèlement des navires

## Création d'une filière française

La CGT exprime sa satisfaction à la suite de la décision de créer une filière française de démantèlement des navires en fin de vie. C'est l'une des principales mesures actées lors de la réunion finale du Grenelle de la Mer, le 10 juillet 2009.

La nomination d'un(e) responsable à la mise en œuvre immédiate de cette décision a également été annoncée par le Ministre d'Etat à l'Environnement. La création de cette nouvelle filière industrielle, qui pourrait prendre la forme d'un groupement d'Intérêt public, comme le propose la CGT, s'accompagnerait d'un renforcement des réglementations nationales et européennes en matière de stratégie de démantèlement des navires.

C'est aussi une demande exprimée par la CGT qui est intervenue en ce sens auprès des instances européennes syndicales et institutionnelles.

La CGT porte cette proposition en faveur d'une telle filière depuis plusieurs années avec ses organisations professionnelles et territoriales avec lesquelles des initiatives locales ont été initiées.

C'est ce qui a permis de rassembler sur cette proposition de filière, socialement et écologiquement responsable, la plupart des centrales syndicales et des ONG.

La CGT se félicite et voit dans la création de cette filière française de démantèlement des navires en fin de vie une source réelle d'emplois qualifiés, nécessaires à la revitalisation et à la redynamisation de l'activité industrielle et économique de plusieurs bassins maritimes.

Elle doit également contribuer au développement du travail décent, nécessitant la création d'emplois nouveaux et de formations adaptées pour faire vivre et rendre pérenne cette nouvelle filière industrielle.

La France et ses régions maritimes ont des atouts et des savoir-faire, au sein des groupes industriels de construction navale, civile et militaire pour contribuer à la mise en place et au développement des nouvelles activités industrielles, de recyclage et de traitement des déchets que va générer cette filière de démantèlement des navires en fin de vie.

La CGT demandera à être reçue par le, la responsable à la mise en œuvre de cette filière dès que sa nomination sera effectuée.

La CGT est plus que jamais déterminée à agir le plus largement possible pour que cette filière devienne le plus tôt réalité.

Montreuil, le 20 juillet 2009